

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place du comité félibréen de Sceaux

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

Il est proposé la mise en place d'un comité félibréen de Sceaux, afin d'assurer la promotion de la tradition méridionale et félibréenne de Sceaux qui constitue une spécificité culturelle, patrimoniale et touristique de la Ville.

La tradition félibréenne de Sceaux résulte de la découverte en 1877 par Paul Arène (1843-1896) et d'autres membres de la société amicaliste méridionale « La Cigale », de la tombe à Sceaux, aux pieds de l'église, de Jean-Pierre de Claris de Florian. Les hommes se promettent de revenir sur sa tombe l'année suivante en présence d'autres écrivains parisiens de langue d'oc.

En effet, Florian, fabuliste, romancier et auteur dramatique de la deuxième moitié du 18^e siècle (1755 à Sauve - 1794 à Sceaux), originaire du Languedoc et vivant à Sceaux à la cour du duc de Penthièvre, avait situé l'action de son roman pastoral *Estelle* sur les bords du Gardon et avait enrichi cet ouvrage en français d'une chanson en languedocien. Cela lui valait d'être considéré comme un précurseur du Félibrige, mouvement littéraire fondé en 1854 par Frédéric Mistral pour défendre et promouvoir la langue d'oc.

En 1878, un pèlerinage autour de la sépulture de Florian est ainsi organisé, conduit par Théodore Aubanel et d'autres cigaliers et félibres méridionaux venus à Paris. Depuis cette date, avec l'appui des municipalités successives, des festivités félibréennes se tiennent chaque année en présence de personnalités comme Frédéric Mistral (par deux fois), Émile Zola, Anatole France... C'est aussi dans ce cadre qu'ont été érigés au fil du temps les bustes à la mémoire des Félibres les plus renommés. En 1884, la Sainte-Estelle, assemblée annuelle du Félibrige, se tient en dehors des pays d'oc, à Sceaux, sous la présidence de Frédéric Mistral en personne.

Les guerres suspendent les félibrées, mais la tradition reprend après la Libération et en 1948, le président Vincent Auriol prononce un discours en langue d'oc. Le 25 juin 1950, la ville de Sceaux est solennellement reconnue et proclamée « Cité félibréenne », par Frédéric Mistral neveu, alors capoulié (président) du Félibrige. Pour le centenaire de la tradition, en 1978, la Ville accueille les délégations venues de Paris et, en 1984, Sceaux, cent ans après, organise de nouveau la Sainte-Estelle.

La tradition félibréenne et méridionale est aujourd'hui toujours vivante à Sceaux : en témoignent le réaménagement du jardin des Félibres, la création de l'Institut Florian à la bibliothèque municipale, et les félibrées annuelles, la foire aux Santons et crèches de Provence (depuis 1980) et le marché de Provence (depuis 1997).

Le comité aura ainsi pour missions :

- de proposer les actions de valorisation de la tradition félibréenne méridionale auprès d'un large public,
- d'orienter les programmes événementiels : Fêtes méridionales et félibréennes de Sceaux, le marché de Provence, la Foire aux santons et crèches de Provence, et autres,
- de valoriser les fonds patrimoniaux de l'Institut Florian déposé à la bibliothèque municipale,
- de veiller à la bonne conservation et protection des éléments que sont le jardin des Félibres, les sépultures des personnalités liées à la tradition, etc.

Le comité sera placé sous le parrainage du « Félibrige » (représenté par son président, le « capoulié »). Le « Félibrige » désigne un mouvement littéraire fondé en 1854 par Frédéric Mistral et six autres poètes provençaux pour défendre et promouvoir la langue d'oc, et l'association éponyme qui en découle.

Ce comité sera composé :

- d'un président : Jean-Louis Oheix, au regard de son implication de longue date dans la promotion de la tradition,
- d'un vice-président : le président de l'Association des Méridionaux de Sceaux, ou de son représentant, compte tenu des liens entre l'association et la tradition à Sceaux,
- du maire,
- de l'adjoint au maire délégué à la Culture,
- d'un conseiller municipal désigné par le maire,
- du président du Félibrige ou de son représentant,
- du président de l'association La Société des Félibres de Paris et amis de la langue d'oc, ou de son représentant,
- du président de l'association La Veillée d'Auvergne et du Massif central, ou de son représentant.

Seront associés aux séances de réunion du comité les services de la Ville concernés par la tradition.

Pourront être invités à participer aux séances :

- des membres des associations précitées,
- d'autres associations,
- des spécialistes des questions traitées.

Le comité pourra également solliciter dans sa démarche des institutions comme la délégation de la langue française et des langues de France (DGLFLF), émanant du ministère de la Culture.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le comité félibréen selon la composition ci-dessus.